

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Hnatyshyn:** Voilà le genre de critiques que l'on relève dans les éditoriaux quant à la façon dont le gouvernement lui-même considère la GRC. Nous nous préoccupons des rapports, des relations entre l'effectif policier et le solliciteur général; mais si le gouvernement cherche à profiter de la situation actuelle pour exercer un contrôle politique sur la GRC, les députés de notre parti s'y opposeront avec la dernière énergie.

**Des voix:** Bravo!

**M. Baldwin:** Qu'on rétablisse la procédure de mise en accusation!

**M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Monsieur l'Orateur, je dois avouer pour commencer que la logique du dernier argument qu'a fait valoir le député m'échappe un peu. Si j'ai bien compris ce qu'il a dit, il est absolument indispensable qu'il y ait un contrôle politique dans un état démocratique.

**M. Hnatyshyn:** Un contrôle politique partial.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Broadbent:** De toute façon, le facteur le plus important dans cette affaire est précisément la responsabilité politique, et je dis sans hésiter que cela signifie contrôle politique. Bien entendu, si, à un moment donné, la façon dont ce contrôle politique s'exerce ne convient plus, nous prenons, dans une société libre, des décisions d'ordre politique à l'égard du gouvernement en cause.

**M. Clark:** Si nous obtenons les preuves nécessaires.

**M. Broadbent:** J'aimerais en venir maintenant à la question de cette commission d'enquête. Si je puis me permettre une telle remarque, Votre Honneur a beaucoup apporté à la démocratie parlementaire en rendant cette importante décision qui a permis à la Chambre de tenir un débat sérieux à ce sujet, débat au cours duquel tous les partis d'opposition ont eu l'occasion de signaler à l'opinion publique le véritable pétrin dans lequel nous nous trouvons, mettant en cause à la fois la GRC et le gouvernement.

C'est tout à l'honneur du régime parlementaire et des autres institutions libres que des éditorialistes et des groupes de défense des libertés civiques, ainsi que d'autres, aient réussi à obliger le gouvernement à agir en créant une commission d'enquête. Cependant, je regrette de dire que le mandat de cette commission d'enquête soulèvera dans l'esprit du public au moins autant de questions graves que la commission est chargée d'en résoudre. Personnellement, je ne puis comprendre pourquoi le gouvernement a agi comme il l'a fait à cet égard, à moins qu'il ne soit complètement stupide ou qu'il ait quelque chose à cacher. Je vais m'efforcer de démontrer la logique de mon argument. Il y a d'importantes questions à soulever relativement au mandat de cette commission. J'aimerais commencer de la façon suivante, en reprenant par ordre chronologique les événements qui ont mené à la constitution de cette commission d'enquête.

On nous dit maintenant que le commissaire de la Gendarmerie royale a signalé que certains policiers ont pu participer à des «activités qui n'étaient ni autorisées ni prévues dans la loi.»

### *Gendarmerie royale du Canada*

Cette déclaration faite cet après-midi par le solliciteur général (M. Fox) soulève d'importantes questions. La première qui me vient à l'esprit est la suivante: quand le commissaire en a-t-il eu vent? Quand a-t-il découvert cet état de fait? D'après le témoignage d'un certain nombre de ministres, y compris la déclaration récente du premier ministre, (M. Trudeau), nous étions portés à croire que le commissaire pensait tout à fait le contraire. Quand l'a-t-il signalé au ministre?

Le ministre ne nous a pas dit cet après-midi à quel moment le gouvernement avait appris que la GRC se livrait vraisemblablement à des activités illégales. Était-ce il y a deux semaines? Quand était-ce? Je suppose que c'est après que le ministre eut pris la parole à la Chambre le 17 juin dernier et nié les allégations. Je suppose aussi que c'est après que le premier ministre et lui-même nous eurent dit que le cambriolage survenu à Montréal en 1972 était une aberration.

Le 22 juin, le premier ministre m'a donné à la Chambre l'assurance que ce cambriolage à Montréal était, comme le rapporte le *hansard* du 22 juin, «une aberration et un incident isolé». C'était tout juste il y a deux ou trois semaines. Voilà maintenant que nous constatons qu'il ne s'agissait ni d'une aberration ni d'un incident isolé, mais d'une méthode généralisée. Le 22 juin dernier, j'ai demandé au premier ministre de confirmer si, comme le prétendait un ancien caporal de la GRC la Gendarmerie se livrait déjà en 1972 à des activités illégales, ce que le ministre a reconnu aujourd'hui. Et c'est le 22 juin que le premier ministre a répondu à la question que je lui posais au sujet des allégations que le caporal en question a formulées en 1972 mais qu'il a répétées il y a tout juste deux ou trois semaines.

Encore une fois, le premier ministre a dit—et c'est important pour ce que je vais dire dans un moment—que c'était un incident isolé. Ce n'était manifestement pas un incident isolé. En outre, il est indubitable que l'enquête à laquelle le gouvernement se serait livré non pas en 1972 mais en 1976 est une fumisterie. Quand cette question a été soulevée à la Chambre il y a un an, le solliciteur général et le ministre responsable devant la Chambre et devant les citoyens nous ont assurés que cette affaire faisait l'objet d'une enquête. On nous a assuré l'an dernier qu'il s'agissait d'un incident isolé.

● (1550)

Il est certain que de graves questions se posent. Il est maintenant évident, il me semble, si j'ai bien compris la déclaration du ministre, que la GRC s'est livrée à un ensemble d'activités illégales—manifestement le gouvernement le croit maintenant sinon il n'aurait pas entrepris ce genre d'enquête—et je pense qu'il n'est pas douteux que cet ensemble d'activités remonte au moins jusqu'en 1972.

S'il en est ainsi, on peut comprendre que nous, de ce côté-ci de la Chambre des communes, soyons déçus que l'an dernier non seulement le solliciteur général mais aussi le premier ministre nous aient affirmé à la Chambre que l'affaire faisait l'objet d'une enquête et qu'il n'y avait vraiment pas d'activités illégales à ce moment-là. Je me souviens qu'on nous a affirmé tout cela. A mon point de vue, en termes de responsabilité politique, il n'est pas nécessaire de rien ajouter, pour le moment.